



Cleveland

Province de Québec
MRC du Val-Saint-François
Municipalité du Canton de Cleveland

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Avis public est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité du Canton de Cleveland sera, en 2026 en vigueur pour son deuxième (2^e) exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du Chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

O.M.R.E. du Val-Saint-François

3, rue Greenlay Sud, local 101

Windsor, QC, J1S 2J1

Téléphone : 819 845-2016

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 2003-03 de la MRC du Val-Saint-François et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Canton de Cleveland, le 15 septembre 2025.

Martin Lessard

Directeur général / greffier-trésorier
Municipalité du Canton de Cleveland